



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20221007-2022_84-DE
Reçu le 12/10/2022
Publié le 12/10/2022

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2022

Le Vendredi 7 Octobre 2022 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 30 Septembre 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Marilène DALMASSO - Maryse CASTELLANI - Caroline FRANCA - Frédéric TRUC - Olivier GIACOMETTI- Florent REYNAUD- Françoise VADA – Marguerite CARBONI – Elise FERRARI

Pouvoirs : Cyril LEJA à Maryse CASTELLANI – Sébastien VASSALLO à Olivier GIACOMETTI – Jean-Charles QUERCIA à Caroline FRANCA

Absents excusés : Cédric BERGALLO – Patricia ALUNNO

| Nombre des membres du conseil municipal | | | |
|--|-----------------|---------------------|----------------|
| En exercice | Présents | Procurations | Absents |
| 19 | 14 | 3 | 2 |

MME Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_84

Objet : 02- 5.3.6 – COMMISSION DES FINANCES – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment son article L2121-22,

Vu la délibération n° 2020_23 en date du 10 juillet 2020 portant création de la commission des finances et désignation de ses membres

Considérant qu'il convient de remplacer un membre titulaire à la suite de la démission de Madame Madeleine Fiorani

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'aux termes de l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales : « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration ; soit à l'initiative de l'un de ses membres. [...] . Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions, ..., doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Monsieur le Maire propose donc à la liste « Tende Avenir » de proposer un représentant pour cette commission.

Elise FERRARI se porte candidate.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

A l'unanimité,

Madame Elise FERRARI est désignée membre de la commission des finances.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le :
Et de la réception en Préfecture le :